

PIERRE LEFRANC

architecte DPLG urbaniste



Affaire : Résidence AUGUSTA
92160 ANTONY

Ref :

CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE LA RESIDENCE

COMPTE-RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CHANTIER N°08

En date du 15 mai 2013

Présents :

- Monsieur ARGOUET	Président CS
- Monsieur Pierre LEFRANC	ARCHITECTE DPLG
- Monsieur B. HOUIS	Cabinet LEFRANC
- Monsieur JM LEBON	Entreprise STRAVICINO

1. Prochain rendez-vous de chantier mercredi 22 mai à 8h30

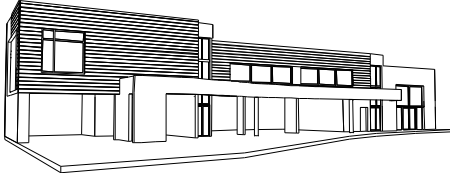
2. Suite au constat fait par l'ARCHITECTE et monsieur ARGOUET sur l'inorganisation actuelle du chantier, une mise au point est faite ce jour avec l'entreprise afin de continuer ce chantier sur des bases professionnelles et efficaces.

3. Une visite détaillée est faite depuis les échafaudages.

4. L'échafaudage sera remanié cette semaine. L'ARCHITECTE demande à ce que l'on puisse accéder à toutes les parties de la façade, en toute sécurité, c'est-à-dire sans devoir enjamber les garde-corps, que les échelles de transferts soient placées au bons endroits afin de pouvoir accéder aux terrasses dans des conditions règlementaires.

5. L'ARCHITECTE exige que toutes les protections soient mises en place (rubans adhésifs, bâches plastiques) sur les fenêtres, sur les vitrages et sur les parties en béton brut avant toute mise en peinture !

6. L'ARCHITECTE donne son accord sur la méthode de pose des couronnements en béton ton pierre (croquis fourni par l'entreprise). Il



PIERRE LEFRANC

architecte DPLG urbaniste



demande que deux éléments soient mis en place pour le prochain rendez-vous de chantier afin de pouvoir juger de la qualité de la mise en œuvre. Monsieur ARGOUET fait remarquer que les épaisseurs de murs étant par endroits différentes, il y aura lieu de poser deux types de couronnement béton.

7. L'ARCHITECTE constate un décalage au niveau du planning (dépose prévue première semaine de juin) Il faut donc que l'entreprise renforce l'équipe actuelle, afin de tenir le délai annoncé.
8. L'ARCHITECTE constatera lors du prochain rendez-vous de chantier, si les dispositions annoncées sont suivies d'effet.
9. Les teintes suivantes ont été données (pour mémoire)

Garde-corps = RAL 7031 brillant
Persiennes bois = **RAL 5014 bleu pigeon**
Portes étages = laque brillante ANTEOR 8124 satinée

Convoquée : - Entreprise STRAVICINO

Diffusion - Copropriétaires, STRAVICINO, Coordinateur SPS

**Pierre LEFRANC
ARCHITECTE DPLG**